



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Cégep de Trois-Rivières

Juin 2016

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de Trois-Rivières s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Trois-Rivières, couvrant la période d'observation de l'automne 2012 à l'hiver 2015 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 19 juin 2015. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 6 et 7 octobre 2015². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, des membres de la Commission des études, la régie du Collège, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi qu'un étudiant. Les professeurs³, les professionnels et les employés de soutien ont aussi été conviés, mais ils ont refusé de rencontrer le comité de visite.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Trois-Rivières, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, mars 2013, 63 p.

2. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Joël Avenel, coordonnateur au Centre québécois de formation aéronautique au Cégep de Chicoutimi, M^{me} Mariannick Paris, conseillère pédagogique au Cégep de Victoriaville, et M^{me} Johanne Renaud, directrice des études au Collège Bart (1975). Le comité était assisté de M^{me} Anne-Marie Soulard, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Cégep de Trois-Rivières est un établissement d'enseignement public qui a été fondé en 1968. Situé au cœur de la Mauricie, il est l'héritier de huit institutions d'enseignement, soit les séminaires Saint-Joseph, Saint-Antoine et de Nicolet, le Collège Marie-de-l'Incarnation, l'Institut de technologie de Trois-Rivières, l'Institut de papeterie de la province de Québec, l'École des infirmières de l'Hôpital Saint-Joseph et l'École d'aide sociale de Trois-Rivières. Les formations offertes par le Collège se répartissent sur deux pavillons situés dans la ville de Trois-Rivières : le pavillon des Humanités et le pavillon des Sciences. Le Collège a mis sur pied trois centres collégiaux de transfert de technologie : le Centre de métallurgie du Québec, le Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications ainsi que le Centre d'innovation des produits celluloseux. La mission principale du Cégep de Trois-Rivières, telle que formulée, consiste à offrir des services éducatifs de grande qualité en formation préuniversitaire et technique, en formation continue et en services aux entreprises.

Le nombre de programmes est demeuré stable au cours de la période d'observation : le Collège a offert 39 programmes d'études à la formation ordinaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC), dont 13 à la formation préuniversitaire et 26 à la formation technique, en plus du cheminement *Tremplin DEC*. Certains de ces programmes sont offerts sous la formule DEC-BAC et en alternance travail-études. Au secteur technique, les programmes couvrent principalement cinq grands domaines : les techniques biologiques, physiques, humaines, de l'administration et des arts. Le Collège a aussi offert 13 programmes à la formation continue conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) et un DEC intensif (DEC-BAC). Ces programmes touchent, entre autres, la bureautique, la gestion des ressources humaines ainsi que la santé et les technologies de l'information. Des AEC ont aussi été élaborées et mises en place à l'international : au Maroc (Génie industriel et Logistique et transport) et en Algérie (Marketing). Finalement, le Cégep propose de la formation à distance sur mesure ainsi qu'un service de reconnaissance des acquis.

Au cours de la période d'observation, à la formation ordinaire, le Collège a connu une baisse de sa population étudiante qui est passée de 4472 à 4196 étudiants. À l'inverse, une augmentation a été notée à la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein étant passé de 381 à 463 durant cette même période. À la fin de la période d'observation, le Collège accueillait plus de 4600 étudiants inscrits à temps plein, soit 90 % à la formation ordinaire et 10 % à la formation continue. À la formation ordinaire, les étudiants étaient répartis comme suit : 43 % pour la formation préuniversitaire, 50 % pour

la formation technique et 7 % pour le cheminement *Tremplin DEC*. Le nombre d'employés engagés à temps plein est demeuré relativement stable pendant cette période. Il se chiffrait à 555 en 2015 dont 28 membres de la direction et du personnel de gestion, 33 professionnels, 142 employés de soutien et 352 professeurs.

Le Cégep de Trois-Rivières compte huit directions, soit la Direction générale et sept directions qui en relèvent : la Direction des études, la Direction des services aux ressources humaines, la Direction des affaires étudiantes et communautaires, la Direction des services informatiques, la Direction des services financiers, de l'approvisionnement et de la reprographie, la Direction des ressources matérielles et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises. Durant la période d'observation, le directeur général tout comme la présidente du conseil d'administration sont demeurés en place, tandis qu'il y a eu un changement à la Direction des études.

La démarche d'autoévaluation

Le Cégep de Trois-Rivières a mené les travaux d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité entre l'automne 2013 et l'automne 2015. Un devis a d'abord été élaboré par la régie du Collège et un comité d'autoévaluation a été mis sur pied à l'hiver 2014. La démarche d'autoévaluation réalisée par le Collège a été mise en œuvre par un comité d'autoévaluation composé du directeur des études, de la directrice adjointe aux programmes, de la directrice adjointe au soutien à la pédagogie et à la réussite, du directeur de la formation continue et des services aux entreprises, de trois conseillers pédagogiques, de la coordonnatrice du Service des communications et des affaires institutionnelles, d'une technicienne en documentation et d'un membre du comité de suivi du plan stratégique. Ce comité a eu pour mandat l'appropriation du devis, la collecte, le traitement et l'analyse des données présentes dans le système d'information ainsi que la rédaction du rapport d'autoévaluation et du plan d'action. Le comité d'autoévaluation a délégué la tâche de la rédaction du rapport à un sous-comité composé de quelques-uns de ses membres, soit la Direction adjointe aux programmes et trois conseillers pédagogiques, et placé sous la supervision du comité principal. De plus, le comité de suivi du plan stratégique, le comité d'aide à la réussite et le comité de suivi des politiques pédagogiques ont été sollicités dans le cadre de cette opération, notamment en participant à la collecte et au traitement des données en plus de commenter et de valider le rapport d'autoévaluation.

Le comité d'autoévaluation a appuyé sa démarche sur un devis qui précisait quatre enjeux : la concertation entre les intervenants afin de favoriser une compréhension commune des objectifs poursuivis par le système d'assurance qualité, l'efficacité de ce système, son amélioration continue et son efficacité. Par sa démarche d'autoévaluation, le Collège a souhaité mobiliser sa communauté pour une prise de conscience de ses forces et de ses faiblesses, et cela afin d'assurer l'amélioration continue de ses

mécanismes. Le devis détaillait également les objets d'évaluation, la composition et le mandat du comité d'autoévaluation, les modalités de consultation, la procédure de collecte des données et la présentation du calendrier des opérations.

Le Cégep de Trois-Rivières a utilisé son système d'information comme source de données statistiques, documentaires et perceptuelles relatives aux différents mécanismes d'assurance qualité. Les documents pertinents ont été déposés dans un répertoire commun et ont été regroupés selon les quatre principales composantes du système d'assurance qualité. Les divers contributeurs à ce système d'information ont été les membres du personnel de soutien, les professionnels, les professeurs et les gestionnaires membres des différents comités et instances concernés tels que la Commission des études et la régie du Collège. Le comité d'autoévaluation a eu pour mandat d'utiliser les données existantes pour mener son analyse et de recommander des améliorations à apporter au système d'information, le cas échéant.

Des rencontres ont été tenues afin de permettre aux divers comités et instances de commenter et de suggérer des améliorations à apporter au projet de rapport. L'ensemble du personnel ainsi que les étudiants ont également été invités à émettre leurs commentaires. Des consultations ont eu lieu auprès de la régie du Collège, de la Commission des études et finalement auprès du conseil d'administration qui a adopté la version définitive du rapport d'autoévaluation le 17 juin 2015.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Pour assurer la qualité de ses programmes d'études, le Cégep de Trois-Rivières met en œuvre une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). La plus récente version de la PIEP a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en avril 2013. Lors de son évaluation, la Commission a jugé que la politique était satisfaisante et qu'elle comprenait la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La finalité de la politique est l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Le Collège s'est aussi doté d'une Politique de gestion des programmes d'études (PGPE), adoptée par le conseil d'administration du Collège en novembre 2006, qui définit les standards de qualité des programmes d'études, qui précise les phases du cycle de gestion des programmes d'études dans lequel s'inscrit l'évaluation de programme ainsi que les rôles et responsabilités des instances concernées. La Direction des études est responsable de l'application et de la révision de ces deux politiques.

En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, le Collège dispose d'une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) qui a pour objectif d'assurer l'équité et la cohérence des pratiques d'évaluation aux objectifs des programmes d'études, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. La dernière version de la

politique a été adoptée par le conseil d'administration en octobre 2009. Lors de son évaluation, la Commission a jugé que la politique était satisfaisante. La PIEA définit le processus d'évaluation des apprentissages, de révision de notes et de sanction des études. Elle traite de la responsabilité des différents intervenants concernés et précise que la Direction des études est responsable de son application.

Quant à la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, le plan en vigueur au moment de la période d'observation et lors de la visite couvrait initialement les années 2010 à 2015. Une version actualisée de ce plan a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en juin 2014 et la Commission a jugé que ce plan stratégique était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qu'il comprenait l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité et qu'il était de qualité. Le Collège a décidé de prolonger son plan jusqu'en 2016 afin de l'arrimer avec le cycle d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Le *Plan stratégique 2010-2016* comporte cinq orientations qui guident les priorités du Collège et est sous la responsabilité de la Direction générale. La première orientation du plan est dédiée à la planification liée à la réussite et elle est confiée à la Direction des études appuyée par le comité d'aide à la réussite.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité des programmes d'études. D'abord, la PIEP guide les évaluations de programme, appelées bilans de programme par le Collège, en présentant les règles générales qui encadrent les actions du comité d'évaluation, soit la cueillette des données, leur traitement, leur analyse ainsi que la rédaction du rapport. La PIEP s'inscrit dans un processus de gestion des programmes encadré par la PGPE. Cette dernière propose dans une démarche intégrée les différentes actions du Collège en lien avec les quatre phases du cycle de gestion des programmes d'études que sont l'élaboration, la révision, la mise en œuvre et l'évaluation. Ce cycle s'appuie aussi sur deux autres mécanismes institutionnels, soit le *Processus d'élaboration locale de programmes* et le *Processus de révision locale de programmes*. Ces processus s'appliquent autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.

Pendant la période d'observation, le Collège a complété sept bilans de programme, dont trois portant sur les différents profils du programme *Arts et Lettres* et quatre consacrés à des programmes techniques dont les programmes *Hygiène dentaire* et *Mécanique du bâtiment*. Deux bilans étaient par ailleurs en cours de préparation au moment de la visite, ce qui a permis au Cégep de Trois-Rivières de mener en moyenne trois évaluations par année. Les bilans de programme permettent au Collège de porter un jugement sur la qualité de la mise en œuvre d'un programme, en colligeant les données descriptives, perceptuelles et statistiques tirées en large partie du système d'information. Les bilans permettent également d'apporter des correctifs à la mise en œuvre des programmes d'études. Le Collège a modifié sa PIEP en 2013 pour y inclure un gabarit de bilan de programme. Le choix des programmes à évaluer repose sur une analyse effectuée par la Direction adjointe aux programmes qui utilise, entre autres, les indicateurs de réussite, les données issues d'un sondage sur la perception des programmes réalisé annuellement

auprès des étudiants et les données provenant d'une enquête annuelle sur la situation de placement des diplômés. La Commission souligne la qualité des données issues de ces enquêtes ainsi que la fréquence de leur réalisation. À la formation ordinaire, un comité d'évaluation formé d'un professeur et d'un conseiller pédagogique travaille en collaboration avec le comité de programme et la Direction adjointe aux programmes pour porter un jugement sur chacun des six critères. Les bilans font l'objet d'un suivi par la régie du Collège et la Commission des études avant leur présentation au conseil d'administration.

Quant à la formation continue, elle dispose d'un grand nombre d'informations sur ses programmes d'études provenant des enquêtes sur le placement des étudiants, des données sur la réussite, des évaluations de cours et des mécanismes de liaison avec les employeurs. La Direction de la formation continue et des services aux entreprises n'a pas réalisé de bilans de programme à ce jour, bien qu'elle procède à la révision d'un ou de deux programmes par année.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Cégep de Trois-Rivières s'est doté de mécanismes pour veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études. Des données relatives à ce critère d'évaluation sont notamment recueillies par l'entremise de l'enquête sur la situation de placement. Menée annuellement, cette dernière permet au Collège de tracer un portrait des milieux de travail, des postes obtenus et des tâches accomplies par les finissants de tous ses programmes du secteur technique. Le Collège consulte aussi la banque de données du Bureau de coopération interuniversitaire pour connaître le taux d'admission de ses diplômés dans les différents programmes universitaires. Le questionnaire destiné aux professeurs ainsi que l'enquête sur la perception des programmes auprès des étudiants représentent aussi des mécanismes permettant d'obtenir de l'information quant à l'adéquation entre le contenu des programmes d'études et les attentes des étudiants. Lors des bilans de programme, les comités d'évaluation utilisent l'ensemble de ces données pour évaluer la pertinence des programmes. À la formation continue, les données relatives au taux de placement, les sondages auprès des étudiants ainsi que les mécanismes de liaison avec les employeurs et les responsables de stages permettent au Collège de vérifier la pertinence de ses AEC.

Dès l'élaboration des programmes d'études, le Cégep de Trois-Rivières porte une attention à leur **cohérence** notamment par la production de logigrammes des

compétences, de grilles des compétences, de plans-cadres et de grilles de cours. Ces pratiques d'élaboration sont encadrées par la PGPE. Le Collège s'assure ainsi que chaque compétence est prise en charge dans une séquence d'apprentissage logique. Aussi, lors des bilans de programme, le comité d'évaluation procède à un échantillonnage des plans de cours et, à l'aide d'une grille d'analyse, évalue l'arrimage des plans de cours et des plans-cadres et recommande des améliorations à apporter, le cas échéant. Les résultats de l'enquête sur la perception des programmes auprès des étudiants sont utilisés lors des bilans de programme et permettent au Collège de s'assurer que les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon logique et qu'elles tiennent compte de la progression des apprentissages. Jumelés à une analyse d'un échantillon de plans de cours et à l'analyse de la grille de cours, ces résultats permettent aussi de vérifier si les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont reflétées dans le calcul des unités et dans la pondération et si les étudiants en sont bien informés. La Commission estime que ces mécanismes permettent un examen approfondi de la cohérence des programmes d'études. À la formation continue, l'évaluation des cours effectuée par les étudiants permet d'obtenir certaines données quant à la cohérence des programmes, mais sans en couvrir tous les éléments.

Le Cégep de Trois-Rivières met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Le questionnaire adressé annuellement aux étudiants concernant leur perception des programmes permet notamment de porter un regard sur la valeur des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs. Les réponses au questionnaire sont analysées lors des bilans de programme, ce qui permet au comité d'évaluation de dégager des points forts et des éléments à améliorer au regard des pratiques pédagogiques. Les résultats du questionnaire destiné aux professeurs sont aussi utilisés lors des bilans de programme pour connaître le niveau de concertation des professeurs quant aux choix des méthodes pédagogiques à privilégier dans les cours du programme. Le Collège propose aux étudiants deux centres d'aide à l'apprentissage : le Centre d'apprentissage et de ressources linguistiques (CARL) et le Centre d'aide en mathématiques (CAM). Les centres d'aide offrent un service individualisé d'aide par les pairs et les étudiants sont informés de l'existence de ces services, notamment par l'aide pédagogique individuel et par les professeurs. Un questionnaire d'évaluation diagnostique à l'entrée et à la sortie permet de mesurer l'impact de ces mesures sur les étudiants. À la formation continue, l'évaluation des cours effectuée par les étudiants permet d'obtenir certaines données quant à la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants.

Le Cégep met en place des mécanismes afin de s'assurer de l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation. Par l'entremise des résultats du sondage de perception des programmes mené auprès des étudiants et du questionnaire destiné aux professeurs, le comité d'évaluation détermine, lors des bilans de programme, si les espaces, les équipements et les ressources financières sont appropriés en matière de quantité, de qualité et d'accessibilité. Un suivi

est effectué par les directions concernées après que les besoins mis en lumière ont été discutés à la régie pédagogique et à la régie du Collège. Le Collège veille à l'accueil et à l'intégration professionnelle des nouveaux professeurs et, pour ce faire, il met en place différents mécanismes : le Programme d'accueil des nouveaux employés, le Programme d'insertion professionnelle des nouveaux professeurs, le Profil des compétences et de sélection des professeurs ainsi que le projet de mentorat Miroir. La Direction des ressources humaines rencontre aussi tous les nouveaux professeurs à quatre reprises au cours de leur première année d'enseignement et, au terme de cette année, les nouveaux professeurs sont évalués. Une évaluation formative réalisée tous les cinq ans permet au Collège de porter un regard critique sur le travail de ses professeurs et d'évaluer leurs besoins de perfectionnement. Le Collège a aussi mis en place un comité paritaire pour l'élaboration d'un gabarit d'évaluation formative du personnel professionnel et la réalisation d'un projet pilote sur cette dernière au cours de l'année 2014-2015. Lorsque le projet sera complété, un bilan sera dressé et une politique sera adoptée. Le Collège s'engage par la suite à développer une politique d'évaluation du personnel de soutien, ce que la Commission l'**invite** à faire. Du côté de la formation continue, l'évaluation des cours effectuée par les étudiants offre à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises des données perceptuelles permettant d'évaluer cet aspect des programmes.

Lors des bilans de programme, le Cégep de Trois-Rivières porte un regard sur l'**efficacité** de ses programmes d'études. Il utilise notamment les données regroupées dans son système d'information continue qui comprennent des données sur la réussite, sur les caractéristiques des programmes, des étudiants et des professeurs ainsi que des données perceptuelles mises à jour annuellement. Le Collège utilise ces informations pour jeter un regard critique sur l'efficacité de ses pratiques d'admission et sur les taux de réussite des étudiants. Le portrait des demandes d'admission est présenté à l'assemblée des coordonnateurs de département, puis à la Commission des études. S'il y a une diminution des admissions et des inscriptions dans un programme d'études, des décisions sont prises par la régie pédagogique, la Commission des études et le conseil d'administration et des efforts supplémentaires sont déployés aux fins de la promotion et du recrutement des étudiants. Lors des bilans de programme, le Collège s'intéresse à l'évaluation des apprentissages. Une grille d'analyse compare l'adéquation des plans de cours aux plans-cadres et des données issues de l'enquête sur la perception des programmes auprès des étudiants et du questionnaire destiné aux professeurs viennent étayer les conclusions du comité d'évaluation. Une grille est également utilisée pour vérifier la congruence de certaines épreuves finales aux objectifs des cours. La démonstration du Collège ainsi que les témoignages recueillis lors de la visite n'ont pas permis de déterminer comment se fait la sélection des épreuves finales à analyser ni si les améliorations à y apporter sont prises en charge dans les bilans de programme. En revanche, les bilans de programme portent un regard critique sur l'épreuve synthèse de programme, permettant ainsi au Collège de vérifier si les diplômés satisfont aux standards convenus au regard de l'acquisition des compétences établies pour les programmes

d'études. À la formation continue, le suivi des principaux indicateurs de réussite permet de poser un certain regard sur l'efficacité des programmes d'études, mais aucun processus ne vérifie si les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte par les étudiants des objectifs. En conséquence, le Collège devra s'assurer, à la formation ordinaire comme à la formation continue, de l'efficacité de ses mécanismes de vérification des épreuves finales de cours afin que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **qualité de la gestion** des programmes d'études. Le Collège s'appuie sur ses politiques, règlements et procédures ainsi que sur les nombreuses données qualitatives et quantitatives recueillies annuellement pour évaluer les forces et les faiblesses des programmes d'études et de chacune des activités d'apprentissage. Des moyens de communication et de concertation entre les différentes instances sont mis en place pour favoriser le bon fonctionnement des programmes d'études. Par ailleurs, le Collège a souligné, au moment de la visite, que le rôle et le mandat des comités de programme devront faire l'objet d'une refonte, car ceux-ci fonctionnent de façon variable et inégale en raison des imprécisions quant à leur rôle et leurs responsabilités. Le Collège a inscrit ce constat dans son plan d'action et entend réviser les modalités entourant la mise en œuvre des comités de programme. La Commission est du même avis que le Collège et **l'invite** à clarifier le rôle et les responsabilités des comités de programme pour s'assurer du bon fonctionnement des programmes et de l'approche-programme. Lors de leur entrée en poste, les nouveaux professeurs reçoivent toute l'information pertinente relative au programme dans lequel ils vont enseigner. Aussi, les coordonnateurs de programme sont formés pour agir à titre de guides auprès des nouveaux professeurs afin de les informer et de les soutenir dans leur intégration au sein du programme. Les étudiants sont aussi informés de leur programme à l'aide d'une fiche descriptive qui leur est remise à l'admission et par les aides pédagogiques individuels qui rencontrent toutes les classes de première session à ce sujet. L'agenda étudiant, le site Web du Cégep et les journées portes ouvertes sont des véhicules importants pour la diffusion de l'information aux étudiants.

De manière générale, le mécanisme d'évaluation des programmes permet au Cégep de porter un regard critique sur l'ensemble des dimensions d'un programme et de déceler les points forts et les points à améliorer. L'analyse annuelle de données portant sur plusieurs aspects des programmes d'études ainsi que le suivi apporté aux bilans de programme permet au Collège de prendre en charge les points à bonifier pour assurer l'amélioration continue des programmes d'études. En effet, les bilans sont présentés à la régie pédagogique qui effectue une analyse d'impact sur les demandes qui en résultent. Les changements approuvés sont ajoutés aux plans de travail des départements concernés. Les bilans de programme sont ensuite déposés à la régie du Collège et chacune des directions s'assure d'effectuer le suivi des actions qui la concernent en les intégrant dans son plan de travail annuel. Malgré la qualité des bilans de programme réalisés, la Commission estime, considérant le nombre de programmes offerts, que leur fréquence ne

permet pas au Collège d'évaluer l'ensemble de ses programmes sur une période appropriée. Par ailleurs, la Commission note que la formation continue, en dépit des nombreuses collectes de données qui y sont réalisées, n'a pas encore effectué de bilans de programme. Par conséquent, la Commission **suggère** au Cégep de Trois-Rivières de s'assurer d'évaluer tous ses programmes d'études, incluant ceux de la formation continue, selon une périodicité qui lui permet d'assurer leur amélioration continue.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La dernière actualisation de la PIEP a été effectuée en 2013 et le Collège, au moment de la visite, menait des travaux en vue de la réviser de nouveau ainsi que la PGPE. Le Collège considère que la révision de la PIEP ainsi que l'harmonisation des politiques et procédures qui s'y rattachent constituent des actions prioritaires. Il constate que ses pratiques ont évolué et que certains aspects de la politique méritent des ajustements et des précisions afin de mieux traduire sa réalité. Pour ce faire, il a créé un comité de suivi des politiques pédagogiques qui veille à la réalisation de ces travaux, ces derniers étant également inscrits au plan d'action du Collège. Ce comité a aussi comme mandat d'assurer le suivi annuel des mécanismes assurant la qualité des programmes et de formuler des avis à la régie pédagogique, le cas échéant. La veille effectuée par le comité permettra au Collège de systématiser son regard sur ses politiques, de les réviser et de les actualiser, au besoin. La Commission estime que, dans l'ensemble, la gestion des mécanismes par le Cégep de Trois-Rivières témoigne de sa capacité à les réviser et à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études.

En somme, le Collège possède un système d'information qui lui permet de suivre l'évolution de ses programmes d'études, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Les bilans de programme permettent notamment au Collège de poser un regard critique sur les critères définis dans sa PIEP. La Commission observe toutefois que l'absence de bilans de programme à la formation continue ainsi que le rythme de réalisation des bilans de programme à la formation ordinaire ne permettent pas au Collège d'évaluer en profondeur tous ses programmes dans un délai approprié. Par ailleurs, le processus de suivi des bilans de programme garantit une prise en charge par les directions concernées des améliorations suggérées par les comités d'évaluation. Le Collège prévoit des actions de nature à améliorer la qualité de la gestion de ses programmes ainsi que les processus de révision et d'actualisation de ses principaux mécanismes.

| |
|--|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études. |
|--|

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le principal mécanisme mis en œuvre par le Cégep pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est sa PIEA. Cette politique prescrit des normes et des règles au regard de la planification pédagogique d'un cours, du cheminement de l'étudiant, des activités d'évaluation, de la réussite d'un cours, de la révision de notes et de la sanction des études. Elle présente aussi les responsabilités des personnes et instances concernées. En outre, la PIEA est complétée par des procédures, règlements et politiques : la Procédure relative à l'autorisation d'une dispense, d'une équivalence ou d'une substitution d'un ou de cours, la Procédure relative à la révision des notes, le Règlement relatif à la présence aux cours, le Règlement relatif au plagiat et à la fraude, la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, la Politique et procédures relatives à la remise et la conservation des travaux et des examens, la Politique et procédures relatives à la sanction des études ainsi que les règles départementales d'évaluation des apprentissages. Ces mécanismes sont mis en œuvre afin d'assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages des étudiants. Un programme d'insertion des nouveaux professeurs est aussi mis en place afin de les guider et de les soutenir dans l'évaluation des apprentissages. Des ateliers leur sont offerts à ce sujet et un suivi individuel auprès de la Direction adjointe au soutien à la pédagogie et à la réussite est possible en complémentarité avec ces ateliers. Finalement, par l'entremise des bilans de programme, le Collège pose un regard critique sur plusieurs aspects de la justice et de l'équité de l'évaluation des apprentissages des étudiants.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Cégep de Trois-Rivières met en œuvre des mécanismes visant à assurer la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Le plan de cours, le site Web du Collège et l'agenda étudiant permettent la diffusion des règles d'évaluation des apprentissages. Pour ce qui est de l'information relative aux droits de recours des étudiants, elle est diffusée dans

l'agenda étudiant. Ce droit de recours est encadré par la PIEA, mais aussi par la Procédure relative à la révision des notes et par la Procédure de règlement des litiges pédagogiques. Lors des bilans de programme, le comité d'évaluation utilise une grille d'analyse des plans de cours et des plans-cadres et évalue, pour un échantillon de cours du programme, l'arrimage de ces deux documents. Le Collège utilise également les données perceptuelles recueillies par l'enquête sur la perception des programmes menée auprès des étudiants dans le but de déceler des problèmes liés à l'impartialité des évaluations des apprentissages. La Commission constate que, de façon générale, des mécanismes sont mis en œuvre et qu'ils veillent à la justice de l'évaluation des apprentissages.

Divers mécanismes mis en œuvre par le Cégep de Trois-Rivières veillent à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Chaque cours possède un plan-cadre qui guide l'élaboration des plans de cours par les professeurs en présentant le contexte de réalisation de l'épreuve finale de cours ainsi que les objectifs d'apprentissage s'y rattachant. Les plans de cours sont complétés à partir d'un gabarit disponible dans un système informatisé qui reprend systématiquement les éléments prescrits par la PIEA. Les professeurs doivent compléter le gabarit en précisant notamment le contenu du cours, les modalités et critères d'évaluation de même que la pondération des évaluations sommatives. Ce système est une force du Collège puisqu'il permet de valider automatiquement plusieurs éléments du contenu des plans de cours et de rendre les plans de cours disponibles en ligne pour les étudiants. La Direction adjointe aux programmes effectue une vérification des plans de cours, notamment des éléments relatifs à l'évaluation sommative. Cependant, la démonstration du Collège et les témoignages recueillis lors de la visite n'ont pas permis de démontrer la capacité du mécanisme de vérification des plans de cours à assurer que les évaluations sommatives prévues sont en adéquation avec les objectifs des cours. Par ailleurs, le Collège s'intéresse à l'évaluation des apprentissages dans le contexte des bilans de programme. À ce moment, le comité d'évaluation jette un regard sur l'épreuve synthèse de programme et émet des recommandations, le cas échéant. Il utilise aussi les données perceptuelles recueillies lors des enquêtes menées auprès des étudiants et des professeurs pour se prononcer sur l'équité des évaluations. Un regard est également porté sur certains instruments d'évaluation à l'aide d'une grille visant à établir leur congruence avec les objectifs du cours, mais cette vérification ne concerne que certaines épreuves et les constats qui en découlent ne sont pas explicitement repris dans les bilans de programme. En conséquence

la Commission recommande au Cégep de Trois-Rivières de s'assurer, à la formation ordinaire comme à la formation continue, de l'efficacité de ses mécanismes de vérification des épreuves finales de cours afin que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés.

En somme, la Commission remarque que le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages, mais que ceux-ci ne lui permettent pas toujours de déceler les points forts et les points à améliorer. Par les mécanismes de suivi des bilans de programme, le Cégep de Trois-Rivières prend en charge certaines améliorations, ce qui lui permet d'assurer, en partie, l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages. Par ailleurs, la Commission constate que plusieurs mécanismes s'appliquent inégalement à la formation ordinaire et à la formation continue. Le Collège prévoit dans son plan d'action d'assurer une meilleure intégration de la PIEA et de ses mécanismes afférents à la formation continue, ce que la Commission l'**invite** à faire.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au moment de la visite, le Collège avait entamé la révision en profondeur de sa PIEA et des mécanismes qui s'y rattachent. Tout comme pour la PIEP, l'absence d'un regard systémique et continu sur les mécanismes encadrant l'évaluation des apprentissages a amené la Direction des études à créer le comité de suivi des politiques pédagogiques pour porter un regard critique sur la politique, sur sa mise en œuvre et sur les règlements, politiques et procédures qui lui sont afférents. Ce comité a pour responsabilité d'actualiser la PIEA en fonction de l'évolution des pratiques dans une perspective d'amélioration continue. La Commission estime que la gestion des mécanismes par le Cégep de Trois-Rivières témoigne d'une prise en charge de leur révision et de leur actualisation en vue d'assurer l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

En conclusion, la Commission remarque que le Collège met en place des mécanismes dans le but de s'assurer de l'équité et de la justice de l'évaluation des apprentissages. La validation des plans-cadres et des plans de cours complétée par des données perceptuelles lui permet de s'assurer que l'évaluation est en lien avec le contenu enseigné. Le Collège s'est doté de mécanismes afin de s'assurer que les règles concernant l'évaluation des apprentissages sont diffusées et que les étudiants ont accès à un droit de recours. Par ailleurs, la Commission considère que les mécanismes mis en place par le Collège n'assurent pas entièrement que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards.

| |
|---|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages. |
|---|

Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le *Plan stratégique 2010-2015* a été prolongé jusqu'en 2016 afin d'arrimer le cycle de la planification stratégique à celui de l'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Des correctifs et des ajustements ont été apportés au plan sur une base annuelle, ce qui a mené à des révisions adoptées par le conseil d'administration en 2012, 2013 et 2014. La version de 2014 du plan stratégique est composée de cinq orientations, celles-ci portent notamment sur la réussite des cours, la persévérance scolaire et la diplomation, sur la qualité de la formation, sur le milieu de vie, sur le développement de partenariats régionaux ainsi que sur l'efficacité organisationnelle. Les orientations s'accompagnent d'objectifs auxquels sont associés un état de situation, des moyens, des indicateurs et des résultats attendus.

Intégré à la première orientation du plan stratégique, le plan de réussite vise l'amélioration de la réussite aux cours, de la persévérance scolaire et de la diplomation aux études. Cette orientation est composée de six objectifs généraux qui s'accompagnent d'indicateurs et de résultats attendus. La mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, est chapeautée par la Direction générale alors que le comité du plan stratégique et le comité d'aide à la réussite en sont les premiers maîtres d'œuvre. Des mécanismes permettent au plan stratégique et au plan de réussite d'être mis en œuvre et de faire l'objet d'un suivi, tels les plans de travail et les bilans annuels.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le *Plan stratégique 2010-2016*, incluant le plan de réussite, est soutenu dans sa **mise en œuvre** par plusieurs mécanismes. Les gestionnaires des différents services et directions déposent leur plan de travail annuel auprès de la Direction générale au début de l'année scolaire. Ces plans présentent les actions des directions et des services au regard des

objectifs, des indicateurs, des moyens et des résultats attendus du plan stratégique. Les plans de travail contiennent aussi un bilan de l'année précédente qui détaille l'état des actions déjà entreprises en lien avec les objectifs du plan stratégique et qui s'accompagne de commentaires et de recommandations à l'égard de celles-ci. Au mois de septembre de chaque année, la régie du Collège adopte le plan de travail et le bilan annuel institutionnels et les transmet au conseil d'administration. Depuis l'automne 2014, ces documents sont conçus à l'aide d'un outil de gestion collaborative pour le suivi de la planification stratégique. Cet outil est utilisé afin d'assurer le suivi des actions posées par les différents services du Collège en lien avec le plan stratégique. Il permet aussi de suivre l'évolution de la réalisation des objectifs du plan lui-même. Le comité de suivi du plan stratégique reçoit le plan de travail annuel, le bilan qui en est fait et le rapport annuel puis formule des avis à la régie du Collège au sujet du plan stratégique. Il évalue notamment si le plan stratégique doit être modifié et propose des améliorations, le cas échéant. Il reçoit aussi les résultats de la collecte de données qui permettent un suivi des indicateurs du plan. Le comité s'est doté d'un calendrier des principales opérations annuelles de suivi et de mise à jour du plan stratégique et des mécanismes qui lui sont associés. Les départements et les programmes produisent également un plan de travail annuel à l'aide d'un gabarit distribué par la Direction adjointe aux ressources à l'enseignement puis en font le bilan à la fin de l'année. Bien que ces plans et bilans ne soient pas explicitement en lien avec les orientations du plan stratégique et soient davantage opérationnels, ils sont rendus disponibles au comité de suivi du plan stratégique qui en assure le suivi. Pour ce qui est de la formation continue, les responsables des différents secteurs d'activités déposent leurs priorités en lien avec le plan stratégique au directeur du service, qui valide puis présente son plan d'action à la régie du Collège en utilisant l'outil de suivi de la planification stratégique. Le plan de travail annuel de la formation continue est donc lié au plan stratégique et est intégré à celui de la formation ordinaire. Par ailleurs, le Collège fait part dans son plan d'action de sa volonté d'interpeller de façon plus explicite la formation continue dans le plan stratégique. La Commission constate qu'à travers ses mécanismes de mise en œuvre, le Collège s'assure que les objectifs du plan stratégique sont pris en charge, que les responsabilités sont assumées et que les échéanciers de réalisation du plan stratégique sont respectés.

La mise en œuvre de la planification liée à la réussite est réalisée grâce aux mêmes mécanismes que la planification stratégique, le plan de réussite étant entièrement intégré au plan stratégique. Un comité d'aide à la réussite composé de deux directeurs adjoints, de deux conseillers pédagogiques, d'un conseiller d'orientation, d'un aide pédagogique individuel et de trois professeurs effectue le suivi des indicateurs liés à la première orientation du plan stratégique. Le comité analyse également les mesures d'aide à la réussite du Collège et propose à la régie pédagogique des actions concertées en lien avec la réussite. Un autre comité se penche sur l'évaluation des projets d'aide à la réussite et de développement pédagogique. Tout comme le Collège, la Commission constate que les rôles et mandats du comité d'aide à la réussite ne sont pas toujours

clairs et distincts par rapport à ceux des autres instances de la communauté collégiale en lien avec la réussite. Le Collège a ajouté une action visant à clarifier cette situation dans son plan d'action.

Des mécanismes sont mis en œuvre par le Collège pour assurer le **suivi des résultats** de sa planification stratégique, incluant sa planification liée à la réussite. Le rapport annuel du Collège constitue un document phare pour le suivi des résultats. Sa rédaction résulte de l'analyse des bilans effectués par chacun des services et des directions et est fidèle, dans sa facture, à la structure du plan stratégique. Le rapport témoigne des réalisations du Collège pour chacune des orientations du plan. Depuis le *Rapport annuel 2013-2014*, des tableaux présentent également les indicateurs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et comparent explicitement les résultats obtenus aux résultats attendus. Le suivi de la rédaction du rapport annuel est assuré par la régie du Collège et le rapport annuel en version définitive est déposé au conseil d'administration pour adoption. La Commission constate que le conseil d'administration est étroitement associé au processus de planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, et que la direction l'informe de façon assidue du suivi des résultats obtenus. La Commission constate que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats mis en place contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels et qu'ils constituent une force pour le Collège.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Selon le Collège, le comité de suivi du plan stratégique constitue le principal mécanisme de son système d'assurance qualité en lien avec la planification stratégique. Depuis le début de la période d'observation, ce comité pose un regard critique sur le plan stratégique et sur sa mise en œuvre, ce qui a conduit à la révision annuelle et à l'actualisation du *Plan stratégique 2010-2016*, en 2012, 2013 et 2014. Le processus de révision du plan de réussite est le même que celui utilisé pour la révision du plan stratégique, mais implique le comité d'aide à la réussite. La Commission note que les mécanismes de révision annuelle et d'actualisation du plan stratégique, incluant le plan de réussite, constituent une force du Cégep de Trois-Rivières. Elle estime que sa gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Au moment de la visite, le Collège travaillait à la rédaction de son prochain plan stratégique.

| |
|---|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. |
|---|

Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité a permis au Cégep de Trois-Rivières de déterminer les forces de celui-ci et les aspects à améliorer. Parmi ses forces, il note une grande capacité d'adaptation aux changements de culture organisationnelle et aux enjeux liés à son environnement interne et externe, de même que le dynamisme, le professionnalisme et la cohésion qui règnent entre les divers intervenants de la communauté du Collège. Il souligne également l'importance accordée à la consultation de la communauté aux différentes étapes d'élaboration des politiques et lors des évaluations et des bilans, en vue d'atteindre collectivement la qualité et d'en témoigner. Le Collège constate qu'il a mis en place une importante structure d'encadrement des actions posées en vue de réaliser sa mission. À travers les années, il a développé une stratégie d'intégration des plans et des politiques qui l'a mené à constituer un système d'assurance qualité. De même, le Collège a posé un regard critique sur son système d'information et il souligne la quantité et la qualité des travaux menés afin de répondre aux exigences d'une saine gestion. Avec le recul, il constate qu'il a besoin de revenir sur le travail réalisé au cours des dernières années afin d'harmoniser ses mécanismes, de les rendre plus efficaces et de développer une vision davantage systémique de ses pratiques. Le Collège a déjà entrepris des actions, notamment par la création du comité de suivi des politiques pédagogiques et du comité de suivi du plan stratégique, qui lui permettront de veiller en continu à la mise en œuvre et à la révision de ses mécanismes d'assurance qualité. À travers l'analyse de chacune des composantes, le Collège a porté un regard critique qui lui a permis de constater que son système d'assurance qualité repose sur des bases solides et que ses actions futures lui permettront de travailler à l'amélioration continue de la qualité.

Plan d'action

Le Cégep a élaboré un plan d'action en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Les actions suggérées sont structurées selon la composante du système d'assurance qualité à laquelle elles se rattachent. De façon générale, les actions envisagées sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des lacunes soulevées lors de l'autoévaluation. Les responsabilités sont attribuées aux comités de suivi que le Collège a créés pour chacune des composantes. L'échéancier et les priorités ne sont pas formulés, mais le Collège entend préciser ces éléments dans les plans de travail annuels des directions, services et départements concernés lors de la mise en œuvre de la prochaine planification stratégique. Au moment de la visite, certaines actions avaient déjà été entreprises, comme la révision des politiques par le comité de suivi des politiques pédagogiques.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Cégep de Trois-Rivières et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour chacune des quatre composantes de son système d'assurance qualité. En ce qui concerne la qualité des programmes d'études, le Collège réalise des bilans de programme qui l'amènent à porter un regard critique sur les différentes dimensions de ses programmes d'études et, ainsi, à assurer leur qualité. Des données issues de différentes enquêtes menées par le Collège sont utilisées dans le cadre des bilans de programme et la Commission souligne la qualité de ces données ainsi que la fréquence de réalisation des enquêtes. Au regard de l'adéquation des ressources humaines, le Collège s'engage à développer une politique d'évaluation du personnel de soutien, ce que la Commission l'invite à faire. Le Collège souligne que le rôle et le mandat des comités de programme devront faire l'objet d'une refonte et, au moment de la visite, il prévoyait réviser les modalités entourant leur mise en œuvre. La Commission partage cet avis et l'invite à clarifier le rôle et les responsabilités des comités de programme pour s'assurer du bon fonctionnement des programmes et de l'approche-programme. De plus, la Commission suggère au Cégep de Trois-Rivières de s'assurer d'évaluer tous ses programmes d'études, incluant ceux de la formation continue, selon une périodicité qui lui permet d'assurer leur amélioration continue. Quant à l'évaluation des apprentissages, le Collège a mis en place des mécanismes afin d'en assurer la justice et l'équité, comme des plans-cadres, un mécanisme de validation des plans de cours et une cueillette annuelle de données perceptuelles auprès des étudiants. Le Collège s'intéresse à l'évaluation des apprentissages dans le contexte des bilans de programme où il jette un regard sur l'épreuve synthèse de programme. Un regard est également porté sur certains instruments d'évaluation à l'aide d'une grille visant à établir leur congruence avec les objectifs du cours, mais la démonstration du Collège ainsi que les témoignages recueillis lors de la visite n'ont pas permis de déterminer comment se fait la sélection des épreuves finales à analyser ni si les améliorations à y apporter sont prises en charge dans les bilans de programme. En conséquence, la Commission recommande au Cégep de Trois-Rivières de s'assurer, à la formation ordinaire comme à la formation continue, de l'efficacité de ses mécanismes de vérification des épreuves finales de cours afin que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés. Aussi, le Collège prévoit dans son plan d'action d'assurer une meilleure intégration de la PIEA et de ses mécanismes afférents à la formation continue, ce que la Commission l'invite à faire. Enfin, le Collège a développé plusieurs mécanismes qui veillent à la qualité de sa planification stratégique, incluant celle liée à la réussite. Les plans de travail et les bilans annuels qui en résultent permettent au Collège de s'assurer de la mise en œuvre du plan stratégique. Annuellement, le Collège procède à la révision et à l'actualisation de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. La Commission constate que des

mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats sont mis en place, qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs institutionnels et qu'ils constituent une force pour le Collège.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Cégep de Trois-Rivières souscrit généralement aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Cégep a également apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

Depuis la visite au Collège, le cégep s'est doté d'une procédure qui consiste à établir les mécanismes nécessaires pour assurer l'atteinte de leurs objectifs, en observer les résultats et corriger leurs pratiques au besoin. Ces mécanismes sont en lien avec leur Plan stratégique, incluant un plan de réussite, leur PIEA et leur PIEP. La mise en place d'un système d'information permettra de repérer l'information nécessaire afin de porter ce regard critique.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME